



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Formation plénière

Séance du mardi 17 juin 2025

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le mardi 17 juin 2025 à 14h07, sous la Présidence de Monsieur Vincent THOMAS, Président de l'Université Bourgogne Europe et de Madame Carine MICHEL-COLENT, Vice-Présidente de la CFVU.

Collège A : (8) Mme Corinne AMIOT ; M. Julien DUBOIS ; M. Jean-Marie HEYDEL ; Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE (donne procuration à M. Julien DUBOIS) ; Mme Carine MICHEL-COLENT ; M. Olivier POLITANO (donne procuration à M. Jean-Marie HEYDEL) ; M. Emanuel PY (donne procuration à M. Philippe JUEN) ; Mme Sandrine ROUSSEAUX (donne procuration à Mme Arianna ESPOSITO)

Collège B : (7) M. Éric BOURILLOT ; Mme Stéphanie DAUPHIN-BENOIST ; Mme Arianna ESPOSITO ; M. Philippe JUEN ; M. Alain RAUWEL ; Mme Elizabeth THOMAS ; Mme Doriane TROMPIER (donne procuration à Mme Stéphanie DAUPHIN-BENOIST)

Collège Personnel BIATSS : (2) Mme Véronique LAHAIE ; Mme Vanessa VAIZANT (donne procuration à Mme Carine MICHEL-COLENT)

Collège des usagers : (13) M. Rémi BAILLET (donne procuration à Mme Romane DUMONT) ; Mme Romane DUMONT ; M. Lyssandre BARON (donne procuration à Mme Aiden SAUSVERD) ; Mme Agathe BICHEBOIS ; M. Gabin CLERC ; M. Robinson DAOUST (donne procuration à M. Gabin CLERC) ; Mme Andréa MACIEJEWSKI ; Mme Jeanne MERLE (donne procuration à Mme Andréa MACIEJEWSKI) ; M. Thomas MORAUX ; M. Rayan PAUCHARD ; Mme Margot PHILIPPE ; M. Ismaïl SALAH (donne procuration à Mme Agathe BICHEBOIS) ; M. Aiden SAUSVERD

Collège Personnels enseignants et non enseignants des établissements-composantes : (1) M. Jules DARWICH (donne procuration à Mme Véronique LAHAIE)

Directeur du CROUS : (1) M. Jérôme M'RABET (donne procuration à M. Alain RAUWEL)

Personnalités extérieures : (2) Mme Marie- Hélène JUILLARD-RANDRIAN (donne procuration à M. Vincent THOMAS) ; M. Dominique JAVEL (donne procuration à M. Éric BOURILLOT)

Invités à titre permanent : Mme Laurence MANGENOT (excusée) ; M. Freddy SERVEAUX représenté par Mme ANDRE)

Membres invités : M. Éric HUSSON ; Mme Florence MARTY

1. Informations du Président

Réunion du Presidency meeting à Palerme

Le Président de l'UBE a participé au *Presidency Meeting* à Palerme, qui a rassemblé les Recteurs et Présidents des neuf universités partenaires de l'alliance *Forthem*. Cette rencontre a permis aux instances de gouvernance d'échanger sur leurs orientations stratégiques dans un climat particulièrement constructif, renforçant ainsi les liens entre les établissements.

Un tournant significatif a été observé dans la volonté d'approfondir la coopération entre les membres de l'alliance. Plusieurs projets ambitieux ont été évoqués, notamment l'établissement de cotutelles de thèses et le financement de post-doctorats par *Forthem*. Le Président encourage vivement la communauté universitaire à saisir ces opportunités, soulignant que des ressources financières sont disponibles pour soutenir ces initiatives, accessibles à tous indépendamment de leur statut.

Les Dialogue d'Objectifs et de Moyens (DOM)

Les DOM sont actuellement en cours. Ils consistent en une consultation des laboratoires et composantes sur la répartition des moyens, sous la coordination de M. Stéphane TIZIO. Ce dialogue concerne seize composantes et trente laboratoires, avec pour objectif de mener à bien les campagnes d'emplois, de préserver les effectifs et d'intégrer les contraintes budgétaires.

Concernant les perspectives financières pour 2026, si l'incertitude demeure, l'espoir est de pouvoir conserver un niveau de financement équivalent aux années précédentes.

Par ailleurs, la notification du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) a été reçue, fixant une enveloppe globale de 4,7 millions d'euros, avec des versements échelonnés (le premier versement, le plus important, est prévu en septembre). Les projets prévus avec ces fonds seront mis en œuvre dans les meilleurs délais.

Convention cadre entre l'Institut Agro Dijon, l'INRAE et l'UBE

Une rencontre s'est tenue à l'INRAE Paris pour la signature d'une convention de site entre les trois établissements. Cette convention vise à formaliser la recomposition du site UBFC et à structurer un consortium autour de trois thématiques majeures :

- gestion des ressources
- aliments et consommateurs
- territoires ruraux et péri-urbains

Elle reflète les aspirations communes des partenaires et vise à renforcer leur collaboration, notamment pour amplifier les projets de recherche à l'échelle européenne. Un communiqué de presse est en cours de préparation.

Mme Corinne AMIOT s'interroge sur une éventuelle prise en compte du statut des personnels dans cette convention.

Il a été précisé qu'il s'agit d'une convention-cadre, sans impact direct sur les statuts, mais que ce sujet pourra être abordé ultérieurement.

Les organisations syndicales

Des rencontres régulières sont organisées avec les représentants des organisations syndicales, à raison de deux à trois fois par an, sous forme de réunions bilatérales confidentielles. Pour le Président, ces échanges sont précieux car ils offrent un retour libre et complémentaire sur la vie de l'établissement, en dehors des circuits habituels.

Composition du comité stratégique de l'EPE

Le comité stratégique compte actuellement quatre membres confirmés, présentant une dimension internationale. Un cinquième membre est en cours de sélection, avec une préférence pour un profil féminin dans les sciences dures afin d'améliorer l'équilibre de genre (actuellement trois hommes et une femme).

Les membres actuels sont un Directeur de recherche de l'INSERM, un professeur de droit basé à Montréal, un professeur de musicologie et de philosophie américain, et une Présidente d'université norvégienne.

Le comité se réunira à Dijon à l'automne pour porter un regard critique mais bienveillant sur la stratégie de l'établissement.

Hommage à un collègue disparu

Le 7 juin dernier, les obsèques de M. Shahram AIVAZZADEH ont eu lieu. Premier professeur de mécanique recruté au sein de notre établissement en 1990, il a fondé l'ISAT. D'origine arménienne, arrivé en France en 1984 sans parler français, il a su, grâce à un parcours exceptionnel, devenir professeur d'université. Le Président salue la mémoire de cet homme unanimement apprécié pour sa générosité et sa personnalité remarquable.

Recrutement du Directeur de l'ISAT

Pour la direction de l'ISAT, sept candidatures ont été reçues (trois internes et quatre externes). L'élection par le conseil de l'école aura lieu le 30 juin.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2025

Mme Aiden SAUSVERD souligne que l'intervention de M. Thomas MORAUX n'est pas lisible dans le document présenté.

Le procès-verbal est donc soumis au vote sous réserve d'une modification visant à améliorer la lecture de cette intervention.

Vote CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 33	Suffrages exprimés : 33
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 33

3. Compte-rendu des travaux de la commission de la Vie Etudiante (CVE) du 27/05/2025 : Labélisation et délabélisation d'associations étudiantes

M. Thomas PITA, Responsable du service vie étudiante, présente le compte-rendu de la CVE du 27/05/2025.

Six associations étudiantes ont été examinées lors de cette commission :

- association des étudiants du Magistère Métiers du Droit Public Dijon – avis favorable
- association BDE MMI (Métiers du Multimédia et du Numérique) – avis favorable
- association de tutorat Droit Dijon (TDD) – avis favorable

- association des doctorants en mathématiques – avis favorable
- association M2 droit rural – avis favorable
- ligue BFC du sport universitaire – avis défavorable. La composition du bureau ne répondait pas aux critères requis pour une association étudiante, étant composée de personnels de l'établissement et non d'étudiants.

Deux remarques ont été formulées lors de la commission Vie Étudiante :

- des pertes de données ont été relevées sur le site internet de l'UBE et dans la base de données des associations. Un travail de mise à jour sera entrepris à la rentrée prochaine.
- une demande d'éclaircissements a été exprimée concernant le processus de délabellisation des associations, afin d'en améliorer la compréhension.

Une erreur est signalée concernant la description des objectifs de l'association Tutorat Droit Dijon, résultant d'un copier-coller. Cette erreur sera rectifiée avant le passage au Conseil d'Administration.

Mme Elizabeth THOMAS s'interroge sur le lien entre la labélisation d'une association et l'octroi de financements. Il a été précisé que ce statut permet notamment l'accès aux demandes de financement via le FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes). Par ailleurs, il offre aux associations étudiantes la possibilité d'accéder aux locaux de l'UBE.

Le dossier est soumis au vote, sous réserve de la correction de la description des objectifs de l'association Tutorat Droit Dijon.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 33	Suffrages exprimés : 33
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 33

4. Compte-rendu des travaux de la commission Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) du 27/05/2025 : subventionnements d'associations étudiantes

M. PITA précise que lors de cette commission, 37 demandes de subvention ont été examinés :

- 28 avis favorables pour un montant total de 81 205,46 €.
- 9 dossiers ont fait l'objet d'un report, en raison d'erreurs dans la justification, d'un budget déséquilibré ou de pièces manquantes. Dans la majorité des cas, la commission accorde un délai afin de permettre la mise à jour et la régularisation des dossiers.
- aucun avis défavorable n'a été émis.

Par ailleurs, un bilan des aides accordées aux élus étudiants a été validé. Ces aides, destinées aux associations étudiantes, sont calculées en fonction du taux de présence : plus de 50 % pour les titulaires (200 €) et 30 % pour les suppléants (100 €). Les sommes sont versées directement à l'association choisie par les étudiants.

Une erreur est relevée dans le compte-rendu de la commission FSDIE : Mme SAUSVERD y figure comme absente alors qu'elle était présente. De plus, son nom a été mal orthographié. Une rectification sera apportée au document.

Le dossier est soumis au vote sous réserve de la régularisation de la liste des membres présents, par l'ajout de Mme SAUSVERD.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 33	Suffrages exprimés : 33
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 33

5. Compte-rendu des travaux de la commission Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) du 27/05/2025 : études des financements en part récurrentes de la CVEC 2026

Le Président présente la répartition de la part récurrente de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC). Ces fonds, versés aux différents services de l'université, sont spécifiquement destinés à améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants.

À l'instar de l'année précédente, la répartition de cette enveloppe, d'un montant total de 1 160 000 €, s'établit comme suit :

- 400 000 € pour le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE)
- 370 000 € pour le Service de Santé Étudiante (SSE)
- 200 000 € pour le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)
- 70 000 € pour le Pôle Culture
- 70 000 € pour la P'tite Fac (crèche universitaire)
- 50 000 € pour le Pôle Formation et Vie Universitaire (PFVU)

Le vote de la commission CVEC a donné lieu à 14 votes favorables et 4 abstentions.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 34	Suffrages exprimés : 34
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 34

6. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 15/04/2025

6.1. Projets internationaux

M. Gregory WEGMANN, Vice-Président délégué à la politique européenne et internationale, présente six projets internationaux et une interruption de coopération.

Projets de double diplôme

1/ Le renouvellement du partenariat entre l'Université de Sherbrooke (Canada) et l'ISAT. Cet accord permet aux étudiants de l'UBE d'obtenir un diplôme canadien de maîtrise en ingénierie ou sciences appliquées.

2/ Un nouveau partenariat entre l'Universitas Gunadarma (Indonésie) et l'UFR Sciences et Techniques. Ce partenariat permettra d'accueillir jusqu'à quatre étudiants indonésiens au sein du Master Informatique 2ème année Health-AI dispensé en anglais à l'UBE.

3/ Un nouveau partenariat entre le Groupe ESPRIT (Tunisie) et Polytech Dijon.

Cette collaboration permettra d'accueillir jusqu'à cinq étudiants tunisiens dans le cycle ingénieur de Polytech Dijon, après une procédure de sélection rigoureuse.

Projets d'échanges non-diplômants

4/ Un nouveau partenariat entre la Boise State University (États-Unis) et l'IAE de Dijon.

Cette convention générale, qui débutera en septembre 2026, permettra d'échanger des étudiants de diverses disciplines pour des séjours d'un ou deux semestres. Bien qu'initiée par l'IAE, cette convention sera ouverte à toutes les composantes de l'université.

5/ Un nouveau partenariat avec Kumamoto University (Japon).

Cet accord général s'inscrit dans le cadre du jumelage entre Dijon Métropole et la préfecture de Kumamoto. Il permettra des échanges d'étudiants pour des séjours d'un ou deux semestres. Des discussions sont en cours pour identifier les domaines de collaboration les plus prometteurs.

6/ Le renouvellement du partenariat entre l'University of Liverpool (Royaume-Uni), l'UFR Langues et Communication ainsi que l'UFR Lettres et Philosophie.

Cet accord permet des échanges d'étudiants pour des séjours d'un ou deux semestres. Une convention Erasmus+ complémentaire permettra de financer la mobilité des étudiants de l'UBE se rendant au Royaume-Uni.

Interruption de coopération

L'Université de Mayence (Allemagne), partenaire principal de l'UBE et de l'UFR Langues et communications, souhaite mettre fin au double diplôme d'enseignement entre Dijon et Mayence. Ce programme, qui permettait aux étudiants d'exercer le métier de professeur dans les deux pays, n'a attiré qu'un seul inscrit. La complexité du projet et le faible flux d'étudiants ont motivé cette décision. Une réflexion est en cours pour développer d'autres formes de collaboration.

Mme Lucie CORBIN précise que la nouvelle réforme des enseignants, avec le passage du concours de bac+5 à bac+3, rendait ce modèle caduc. Elle souligne la fragilité de ce master, marqué par un faible engagement étudiant, et regrette le manque de soutien plus marqué de Mayence.

Le Président insiste sur la volonté de maintenir cet engagement malgré les contraintes, mais reconnaît que le faible effectif ne permettait pas la viabilité du programme. Il souligne également l'absence d'échanges pédagogiques enrichissants avec l'Allemagne, en raison de différences structurelles entre les systèmes.

Questions/remarques

M. Thomas MORAUX s'interroge sur le projet d'échange avec les États-Unis, en lien avec la situation politique actuelle et les reculs de certains droits.

Le Vice-Président précise que cet accord, qui débutera en septembre 2026, n'est pas directement concerné. Toutefois, il souligne les difficultés rencontrées concernant les visas, dont l'examen est fortement ralenti côté américain.

Mme Arianna ESPOSITO demande s'il est possible d'impliquer d'autres composantes dans le projet d'échange avec le Royaume-Uni.

Il est répondu qu'un travail est en cours avec le Pôle international pour actualiser les conventions et élargir les partenariats au-delà de l'UFR Langues et Communications. Ce projet reste un enjeu important, bien que complexe, notamment en raison des coûts et de la forte concurrence. Le principe de gratuité

réci-proque des échanges est difficile à appliquer avec les universités britanniques, contrairement à l'Écosse ou à l'Irlande, plus ouvertes.

Le Président a réaffirmé la volonté de soutenir tout projet porté, quelle que soit la discipline.

M. Alain RAUWEL souligne que les enseignants rencontrent souvent des obstacles administratifs du côté britannique, malgré leur bonne volonté.

Le Président rappelle que les universités britanniques financent largement leurs activités par les frais de scolarité des étudiants étrangers, ce qui complique les accords basés sur la gratuité réciproque.

Réorganisation du pôle international

Le Président annonce, suite à la validation du Conseil Social d'Administration, la division du pôle international en deux entités distinctes :

- le pôle relations internationales, chargé des relations avec l'ensemble des zones du monde, avec une demande de note stratégique pour identifier les régions prioritaires pour le développement de relations bilatérales.
- Le pôle affaires européennes, principalement orienté sur les relations avec l'alliance *Forthem*.

Le Président conclut en réaffirmant la volonté de l'UBE de soutenir les formations internationales, tout en reconnaissant les contraintes liées à la viabilité des programmes à très faible effectif.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 34	Suffrages exprimés : 34
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 34

6.2. Offre de formation 2025-2026 :

> Evolution des fiches de formations des diplômes nationaux (1^{ère} partie)

Mme Séverine DELAUNAY, Responsable du service réglementation et gestion de l'offre de formation, rappelle le cadre réglementaire encadrant l'évolution de l'offre de formation, basé sur deux articles du Code de l'éducation. Le premier précise que les modalités de contrôle des connaissances (MCC) doivent être arrêtées dans chaque établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement. Le second confère à la CFVU la compétence exclusive pour adopter ces modalités.

Les fiches de formation, intégrant les MCC, constituent le contrat pédagogique avec l'étudiant. L'objectif principal des récentes évolutions est d'assurer la stabilisation de l'offre de formation sur l'ensemble de la période d'accréditation.

L'intégralité de l'offre est consultable en ligne sur le site de l'UBE : <https://formations.ube.fr/fr/index.html>. Le processus de gestion est désormais entièrement dématérialisé via la plateforme *Ametys*, remplaçant le traitement papier. Toute modification suit un circuit formalisé avant validation.

Les fiches sont examinées mention par mention, en comparaison avec le catalogue de l'année précédente, présentant à la fois les maquettes et les modalités de contrôle des connaissances.

À la suite des travaux de la Commission Pédagogique (CP) du 3 juin, plusieurs corrections ont été apportées, sous la supervision des directions et des conseils des composantes. Ces ajustements ont pris

en compte la nécessité de maintenir un coût constant ainsi que les observations des conseils de perfectionnement.

Mme DELAUNAY salue l'implication de l'ensemble des composantes, notamment dans le cadre de la CP.

Les principales modifications concernent :

- des corrections d'erreurs matérielles ;
- des ajustements de coefficients, crédits ECTS, précisions et changements d'intitulés ;
- des passages en alternance ;
- la restructuration du cycle ingénieur de l'ISAT ;
- la suppression d'un parcours en musicologie, conséquence du partenariat avec l'ESM.

La validation de l'offre de formation s'effectuera en deux temps :

- une première phase lors de la CFVU du 17 juin et du Conseil d'Administration du 8 juillet, portant sur les formations validées par les composantes ;
- une seconde phase à la rentrée de septembre, pour les formations nécessitant des complétudes.

Mme Carine MICHEL-COLENT, Vice-présidente de la CFVU, souligne le travail rigoureux et approfondi du PFVU ainsi que le dialogue constructif instauré avec les directeurs de composantes lors de la CP. Elle met en avant le caractère exhaustif, conséquent et accessible du catalogue qui présente l'intégralité de l'offre de formation soumise à validation.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 34	Suffrages exprimés : 34
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 34

> Evolution des diplômes d'université

Dans le cadre du processus de gestion de l'offre de formation à deux niveaux via le logiciel *Ametys*, il est précisé que les Diplômes Universitaires (DU) n'ont pas encore été intégrés dans le système, bien que certains d'entre eux fassent l'objet de modifications.

Le DU « Certificat de relations internationales » fait ainsi l'objet d'une révision : il revient à un modèle basé sur des mutualisations de cours issus des licences et masters récemment modifiés. Ces ajustements expliquent les modifications proposées.

Ces modifications spécifiques sont donc soumises à validation, en attendant l'intégration complète des DU dans le système *Ametys*.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 34	Suffrages exprimés : 34
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 34

> Créations

- DU Faire évoluer ses pratiques pédagogiques en s'appuyant sur les sciences cognitives au service d'une meilleure réussite des apprenants (DU SCoPP) – INSPE

Mme Lucie CORBIN, Directrice du Centre d'Innovation Pédagogique et d'Évaluation de l'INSPE Bourgogne, présente la création du DU SCoPP.

Face aux nombreuses réformes successives de la formation des enseignants, notamment en ce qui concerne les contenus, de nouvelles formations intégrant les sciences cognitives ont été mises en place. Cependant, les professionnels ayant suivi les anciennes formations n'ont pas toujours eu accès à ces enseignements récents, générant une demande réelle à laquelle répond ce nouveau DU.

Un financement de trois ans a été accordé : la première année dédiée à la construction du diplôme, suivie de deux années d'expérimentation et de mise en œuvre. Ce DU, proposé en blocs et en formation continue, s'adresse principalement aux professionnels en activité sur le terrain.

L'objectif est de fournir une base solide de connaissances issues de la recherche scientifique, afin de permettre leur transfert et application dans les pratiques professionnelles quotidiennes.

Le programme se compose de quatre blocs : deux blocs théoriques, un bloc pratique et un bloc d'initiation à la recherche.

Ce diplôme s'adresse à un public varié : enseignants du premier et second degré, enseignants du supérieur, formateurs du secteur hospitalier, ainsi qu'aux chefs d'établissements. Les cours auront lieu un mercredi par mois et durant les semaines de vacances scolaires. L'équipe pédagogique est composée de personnels de l'INSPE et du laboratoire LEAD.

Le coût de la formation est réduit pour les deux premières années, s'élevant à 500 € pour l'ensemble du DU, puis passera à 1 850 €. Pour les enseignants du supérieur, l'UBE prend en charge 50 % des frais de formation. Un accord est en cours avec l'École Académique de Formation Continue (EFC) afin d'offrir des conditions similaires, voire meilleures, aux enseignants du primaire et du secondaire. Par ailleurs, un travail est mené avec le Rectorat pour valoriser la participation à ce DU.

Questions/remarques

Mme ESPOSITO demande si l'ouverture du DU aux médiateurs culturels est envisagée.

Il est répondu que l'accès reste assez ouvert à tous les professionnels en lien avec l'enseignement et la formation dans le domaine de l'éducation, la seule condition étant d'avoir un contact avec des apprenants.

M. MORAUX s'interroge sur l'absence de travaux dirigés (TD) dans les unités d'enseignement, qui comportent uniquement des heures de cours magistraux (CM).

Il est précisé que cette organisation vise à assurer la continuité entre théorie et pratique : les blocs 1 et 3 apportent les connaissances théoriques issues de la recherche, tandis que les blocs 2 et 4 sont consacrés à l'application de cette théorie. Par ailleurs, l'accès aux blocs pratiques est conditionné à la réalisation préalable des blocs théoriques.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 31 Suffrages exprimés : 31 Ne prend pas part au vote : 0 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 31
----------------------	--

- DU Magistère de Mathématiques – UFR Sciences et techniques

M. Johan TAFLIN, maître de conférences, a présenté le projet de création du DU Magistère de Mathématiques au sein de l'UFR Sciences et Techniques.

Ce magistère, formation sélective et renforcée sur trois années (correspondant aux niveaux L3, M1 et M2), vise à offrir un parcours intégré et ouvert vers trois masters distincts :

- le master Mathématiques pour l'Ingénierie, alGorithmique, Statistique (MIGS),
- le master Math4Phys,
- le master de Mathématiques Physiques et Fondamentales, préparant notamment à l'agrégation.

Il s'agit d'un dispositif relativement rare en France, où seules six universités proposent actuellement ce type de formation. Ces magistères sont particulièrement attractifs, comme en témoigne l'exemple de Besançon qui recrute majoritairement des étudiants extérieurs à son établissement.

L'originalité de ce magistère réside dans sa forte orientation vers l'intelligence artificielle, domaine transversal et porteur, afin de se démarquer des autres formations françaises, souvent axées sur les mathématiques fondamentales. Par ailleurs, le master Math4Phys sera mis en avant comme une formation d'excellence dans un champ de spécialité peu courant.

Le cursus du magistère s'appuie sur le suivi d'une année classique (L3, M1 ou M2), enrichie par un cours supplémentaire par semestre, une extension progressive du mémoire chaque année, ainsi qu'un groupe de travail commun réunissant les étudiants de M1 et M2.

Ce projet bénéficie d'un soutien partiel du programme INTEGRITM, qui finance également l'ouverture d'une unité d'enseignement de L3 dédiée aux mathématiques pour l'intelligence artificielle. L'objectif est de renforcer l'attractivité locale, de dynamiser l'ensemble des masters concernés, tout en soutenant la recherche et l'alternance, notamment dans le cadre du M2 MIGS.

Le coût de fonctionnement reste modéré, grâce à un encadrement intensif des mémoires : pour environ 20 étudiants par an, le temps d'encadrement s'élève à deux heures par étudiant, complété par quinze heures dédiées au groupe de travail commun. Le modèle économique prévoit que, en cas de faible effectif, les coûts restent maîtrisés, tandis qu'une augmentation du nombre d'alternants en M2 MIGS permettra d'assurer un financement pérenne.

Questions/remarques

Mme MICHEL-COLENT souligne que les remarques de la Commission Pédagogique ont été prises en compte et remercie le porteur de projet pour le travail accompli.

Mme ESPOSITO s'interroge sur la nature des cours supplémentaires.

M. TAFLIN précise qu'il s'agira de cours déjà existants dans l'offre de formation.

Mme THOMAS demande si d'éventuels partenariats transversaux avec d'autres composantes (Médecine, STAPS) sont envisagés.

M. TAFLIN indique que, bien qu'initialement envisagée, l'interdisciplinarité n'a pas reçu de retours positifs, conduisant à maintenir une orientation purement mathématique dans un premier temps.

Le Président conclut en établissant un parallèle avec le Magistère de Droit des Affaires, conçu dans une logique similaire de continuum et d'orientation vers la recherche, tout en félicitant les porteurs pour la qualité du projet présenté.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 33	Suffrages exprimés : 33
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 33

6.3. Dispense menstruelle à compter de la rentrée 2025-2026 :

- Modification du Référentiel commun des études applicable à compter de la rentrée 2025-2026
- Document de déclaration d'absence pour la dispense menstruelle

Contexte et démarche

Mme MICHEL-COLENT présente le dispositif de dispense menstruelle, élaboré suite aux motions déposées par l'UNEF (23/01/2024) et la FEBIA (05/12/2023). Cette initiative vise à reconnaître les règles douloureuses (dysménorrhées) comme motif légitime d'absence pour les personnes menstruées.

La proposition résulte d'une démarche concertée impliquant plusieurs groupes de travail successifs :

- un premier groupe technique s'est réuni le 30 janvier, rassemblant le PFVU, le Département de maïeutique, le SSE, le BVE, Mme Laurence BRONNER (DGS adjointe), M. Alain HELLEU (DGS), le Vice-président étudiant CAC et la Vice-présidente CFVU.
- un groupe restreint s'est réuni le 3 avril incluant des responsables administratifs, des responsables de scolarité, la DGS adjointe, le Vice-président étudiant CAC et la Vice-présidente CFVU.
- le 8 avril, un groupe élargi a réuni tous les responsables administratifs de l'UBE, les responsables de scolarité, les directeurs de composante, la DGS adjointe, ainsi que le vice-président étudiant CAC, le Vice-président délégué vie étudiante et la Vice-présidente CFVU.
- une réunion avec les élus étudiants s'est tenue le 17 avril.
- enfin, le 12 mai, l'ensemble des travaux a été présenté au Président, à la gouvernance, au DGS, à la DGS adjointe, au directeur de cabinet et aux vice-présidents.

Principes du dispositif

La proposition présentée vise à instaurer un dispositif permettant aux personnes menstruées de justifier leurs absences, évitant ainsi des visites médicales répétées. Un parcours d'accompagnement via le Service de Santé Étudiante (SSE) sera également proposé. Le dispositif prévoit jusqu'à 11 jours par année universitaire (du 1er septembre au 30 juin, soit environ un jour par cycle), sans contrainte de jours consécutifs. Un certificat médical annuel avait été envisagé mais rapidement écarté, certains médecins pouvant refuser de le délivrer. La justification reposera donc sur une déclaration sur l'honneur.

Une communication auprès des étudiants sera faite rapidement, d'ici la fin de l'année universitaire dès validation dans les instances. Un rappel sera fait mi-septembre pour les nouveaux arrivants, notamment lors de la semaine de tutorat, sur le site internet de l'UBE, via la presse et réseaux sociaux ainsi qu'une sensibilisation auprès des enseignants. À moyen terme, une application sera mise en place pour télécharger les justificatifs et un bilan du dispositif sera fait.

Modalités de la dispense menstruelle

Le document précise que les dysménorrhées, douleurs pelviennes survenant avant ou pendant les règles, affectent environ 40 % des personnes menstruées, avec un impact significatif sur leur qualité de vie. L'UBE met en place un dispositif de dispense permettant de justifier ponctuellement les absences sans certificat médical, sur simple déclaration sur l'honneur.

Cette déclaration devra être transmise sous pli au responsable de scolarité concerné, afin de préserver la confidentialité et éviter tout échange direct sur ce sujet avec les responsables de formation. Chaque jour d'absence justifiée donnera lieu à une attestation d'absence justifiée (ABJ). En cas d'absence, l'étudiante informe l'enseignant qu'elle a transmis un justificatif à la scolarité, sans obligation d'en préciser la nature. La déclaration est déposée en début d'année, signée et complétée au fur et à mesure des absences. Ce dispositif ne s'applique pas aux établissements d'accueil en stage ou en alternance.

Questions/remarques

M. Phillipe JUEN s'interroge sur l'exclusion des étudiants en alternance du dispositif.

Mme MICHEL-COLENT remercie M. JUEN pour sa remarque et précise que ce point sera clarifié dans le document. En effet, un étudiant salarié en alternance est soumis aux règles du monde professionnel. Dans ce cas, la dispense menstruelle ne peut être appliquée.

Mme Véronique LAHAIE demande que soit précisé que la déclaration peut être remise aux secrétariats de département.

Concernant l'application du dispositif aux études de santé, qui ne sont pas soumises au référentiel commun des études (RCE), il est confirmé que la dispense menstruelle concerne toutes les composantes de l'UBE et que le RCE sera mis à jour en ce sens.

M. Jean-Marie HEYDEL évoque d'autres pathologies chroniques fréquentes (migraines, asthme, allergies) pour lesquelles aucun dispositif similaire n'existe.

Mme MICHEL-COLENT répond que la fréquence et le nombre de cas justifient la mise en place de cette dispense. Le Président souligne que cette démarche vise aussi à lever un tabou encore persistant.

Mme SAUSVERD s'enquiert de l'existence d'un suivi médical garanti sur les sites délocalisés.

Le Président confirme la présence d'un dispositif (infirmières, médecins) sur tous les campus, avec possibilité de contact avec le SSE de Dijon.

Plusieurs intervenants expriment leur satisfaction quant à cette initiative.

Mme MICHEL-COLENT remercie les étudiants à l'origine de cette demande et souligne la volonté de l'UBE d'y répondre au mieux. Elle précise que le dispositif fera l'objet d'une évaluation à l'issue de l'année universitaire et pourra être ajusté en fonction des retours faits, point sur lequel le Président insiste également.

Le dossier est soumis au vote, sous réserve d'intégrer les modifications suivantes :

- ajout des secrétariats de département comme destinataires de la déclaration de dispense menstruelle ;
- précision que ce dispositif ne s'applique pas aux formations en alternance ;
- mention explicite dans le référentiel commun des études de l'applicabilité de la dispense à l'ensemble des formations de l'UBE.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 34	Suffrages exprimés : 34
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 34

6.4. Création d'une UE transversale : Economie circulaire mention internationale – IUT Le Creusot

Mme Florence MARTY, Directrice adjointe de l'IUT Le Creusot, présente la création d'une UE transversale intitulée « *Economie circulaire mention internationale* ». Ce projet s'inscrit dans la continuité d'un programme de mobilité courte collective *Forthem*, initialement mis en place autour de l'économie circulaire et déposé en mars 2023. Ce programme a rencontré un vif succès, avec 200 candidatures pour seulement 24 places.

Fort de cet engouement, l'UET a été conçue à destination des étudiants de l'IUT Le Creusot. Entièrement dispensée en anglais, cette formation poursuit un double objectif : sensibiliser les étudiants aux enjeux de l'économie circulaire et leur permettre de pratiquer la langue anglaise. La première année accueillera une dizaine d'étudiants, avec une capacité maximale de 20 participants.

La transformation de cette option internationale en UET vise à valoriser l'engagement des étudiants ainsi que les compétences acquises durant la formation.

Cette unité sera ouverte à l'ensemble des étudiants de l'UBE, bien que les enseignements en présentiel se dérouleront au Creusot. Certains cours seront proposés en distanciel, notamment dans le cadre d'une ouverture aux étudiants de l'Université de Valence (Espagne), partenaire de l'alliance *Forthem*.

L'UET attribuera 5 crédits ECTS et fonctionnera comme une unité d'enseignement transversale classique. Son contenu s'articulera autour de plusieurs axes :

- analyse du cycle de vie d'un produit ;
- identification de modèles économiques vertueux ;
- communication responsable ;
- professionnalisation.

Pour enrichir ce parcours, des interventions de professionnels, des visites d'entreprises ainsi qu'un challenge final sont prévus. Une nouveauté importante réside dans la mise en place de projets tutorés, encadrés par un membre de l'équipe pédagogique. Les sujets de professionnalisation seront définis en collaboration avec les acteurs socio-économiques locaux.

L'évaluation de l'UET se fera en deux temps, entièrement en anglais :

- une présentation orale accompagnée d'un support lors du challenge final ;
- un projet tutoré évalué à travers un rapport écrit de cinq pages et une présentation orale.

Sur le plan financier, le projet bénéficie d'un soutien de RITM UBFC, dans le cadre d'actions de type levier 2, pour la rentrée 2025. Par ailleurs, un travail est en cours avec l'équipe du projet STRADA afin de proposer, dès la rentrée 2026, une formation courte complémentaire. Le volume horaire total est d'environ quarante heures, avec des cours programmés les jeudis après-midi.

Questions/remarques

Mme MICHEL-COLENT interroge sur l'exclusion des étudiants de second cycle.

Mme MARTY répond qu'elle n'était pas informée de la possibilité de combiner étudiants de premier et de second cycles, mais que cette ouverture est envisageable. Une modification sera donc apportée pour inclure les étudiants de second cycle.

M. MORAUX exprime une réserve, craignant que cette UE ne devienne une forme de promotion du « capitalisme vert », en référence au schéma directeur récemment adopté.

Mme MARTY précise que l'objectif du programme n'est pas de faire la promotion de l'économie circulaire, mais d'apporter une dimension spécifique à la formation.

Le projet a été soumis au vote, sous réserve de l'ouverture de l'UET « Économie circulaire mention internationale » aux étudiants de second cycle.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 31	Suffrages exprimés : 31
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 31

6.5. Conventions pédagogiques

Mme MICHEL-COLENT présente dix-sept conventions pédagogiques soumises à l'examen des membres :

1/ Avenant à la convention-cadre entre l'UFR Sciences de Santé et le lycée Castel Dijon

Cet avenant reconduit pour la promotion 2025-2028 le dispositif permettant la délivrance du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique (DTS-IMRT) par l'UFR Sciences de Santé.

2/ Convention de partenariat entre l'UFR Sciences de Santé et la Société Philips France

Cette convention encadre les interventions de Philips France auprès des étudiants de 3ème et 4ème année en sciences odontologiques, dans le cadre de l'enseignement à l'hygiène bucco-dentaire.

3/ Convention de partenariat entre l'UFR Droit et Sciences Économique et Politique (DSEP) et l'École Nationale des Greffes (ENG)

Elle organise la formation continue des Directeurs des services de greffe judiciaires dans le cadre du Master 2 Droit public parcours « Droit des Ressources Humaines et des Fonctions Publiques. L'ENG s'engage à verser une somme de 3 600 € par stagiaire, en plus des droits d'inscription, à compter de la rentrée 2025-2026.

4/ Avenant à la convention de partenariat entre l'UFR DSEP et l'École Nationale des Greffes

Cet avenant modifie l'annexe financière de la convention du 28/9/2022 relative au master DRHFP, suite à une revalorisation nationale.

5/ Convention de partenariat entre le Rectorat de l'Académie de Dijon, le lycée Simone Weil de Dijon et l'UBE

Cette convention encadre la délivrance du grade de Licence pour le Diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale Familiale (DECESF) pendant la durée de l'accréditation du lycée, soit cinq années universitaires à partir de la rentrée 2023.

6/ Convention de partenariat le Rectorat de l'Académie de Dijon, le lycée les Arcades de Dijon et l'UBE

Elle précise les mêmes modalités que pour le lycée Simone Weil, concernant la délivrance du grade de Licence pour le DECESF.

7/ Convention de formation et de reversement entre l'UFR Sciences de Santé et le CHU Dijon Bourgogne

Cet accord organise l'intervention des formateurs du centre de simulation du CHU auprès des promotions MA4 et MA5 du Département universitaire de maïeutique.

8/ Convention de partenariat entre Polytech Dijon et la société ALTECA

Cette convention établit un dispositif d'actions ainsi que les modalités financières associées pour les années universitaires 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

9/ Convention de partenariat entre Polytech Dijon et l'action Régionale du Groupe EDF

Cette convention établit un dispositif d'actions et les modalités financières associées entre Polytech Dijon et EDF pour les trois prochaines années universitaires.

10/ Convention de partenariat entre l'UFR STAPS, la Direction Régionale de l'UNSS (Union Nationale des Sports Scolaires) ainsi que la Direction Départementale de l'UNSS de Côte d'Or, de la Nièvre, de la Saône et Loire et de l'Yonne

Cette convention permet aux étudiants de l'UFR STAPS de préparer et d'organiser certaines manifestations sportives, sous la supervision des cadres de l'UNSS, afin de les former à la gestion de compétitions.

11/ Convention cadre entre l'UFR DSEP et l'École Nationale des Greffes

Elle définit le partenariat pour des activités spécifiques de formation universitaire et de recherche destinées aux fonctionnaires des services judiciaires ainsi qu'aux étudiants de l'UBE.

12/ Convention de partenariat cadre entre l'UFR DSEP et l'École Nationale des Greffes, dans le cadre de la formation continue des Directeurs des services de greffe et greffiers

Cette convention fixe les conditions de coopération, avec la proposition de cinq modules de certification universitaire, facturés par l'UBE.

13/ Convention de partenariat entre l'UFR DSEP, la Chambre Interdépartementale des notaires de la cour d'appel de Dijon et l'Institut national des formations notariales

Cette convention fixe les modalités d'organisation pédagogique, matérielle et financière de la licence professionnelle "métiers du notariat".

14/ Convention de partenariat entre l'UFR DSEP et la Chambre Interdépartementale des notaires de la Cour d'appel de Dijon

L'accord définit les modalités d'organisation du master 2 Droit notarial à compter de la rentrée 2025-2026, intégrant la nouvelle offre de formation et l'évolution du cadre réglementaire.

15/ Convention de partenariat entre l'UFR DSEP et l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

Cet accord formalise l'accompagnement pédagogique et le processus de découverte du milieu professionnel dans le cadre du master Économie de la santé, parcours "*management et évaluation des organisations de santé*" (MEOS). Des professionnels de l'ARS interviendront comme chargés d'enseignement.

16/ Avenant à la convention-cadre de partenariat entre l'Université Bourgogne Europe et l'Institut de formation de masseur-kinésithérapeute (IFMK) de Nevers

L'avenant définit les modalités d'admission pour l'entrée en formation de masso-kinésithérapie à la rentrée 2025. Il prévoit que les places non pourvues par les étudiants en PASS-LAS seront proposées aux étudiants de L1 STAPS ayant validé leur année en session 1, ainsi qu'aux étudiants de L2 STAPS et de L1 SVTE ayant validé leur première année en session 1.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 31	Suffrages exprimés : 31
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 31

7. Calendrier année universitaire 2025-2026 : opérations d'inscriptions

Mme DELAUNAY présente le calendrier administratif de l'université, document essentiel qui définit les périodes durant lesquelles les composantes et services organisent leurs activités administratives. Ce calendrier encadre l'ensemble des opérations d'inscription à l'université. Il s'agit d'un document évolutif qui s'adapte chaque année aux contraintes des calendriers nationaux (Mon Master, Parcoursup) ainsi qu'aux procédures internes.

Sont notamment précisées les dates d'inscription en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE), les périodes de réinscription, de transfert, les procédures d'inscription tardive, les exonérations, les validations ainsi que les demandes de césure. Ces échéances constituent des repères permettant de réguler les différentes procédures et de les opposer aux étudiants en cas de besoin.

Mme MICHEL-COLENT s'interroge sur la pertinence de ce calendrier concernant les instituts de formation tels que l'IFMK, l'IFEN et l'IFSI.

Mme DELAUNAY confirme que ces établissements sont toujours concernés par ce calendrier.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 31	Suffrages exprimés : 31
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 31

Fin de séance : 17h05